

DÉPARTEMENT D'EURE-ET-LOIR



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
VILLE DE DREUX

DÉCISION N°DEC2025-111

DIRECTION DE LA CITOYENNETÉ

Concession n° : 13560 - Situation : Cimetière BILLY  
Division : 11 / Carré : E / Allée : 6 - Empl. Tombe : 15

Le Maire de la Ville de Dreux, Conseiller régional,

VU l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales alinéa 8,

VU la délibération n°2022-215 du 13 décembre 2022 portant délégation de pouvoirs au Maire,

VU l'arrêté n°ARR2022-543 du 31 octobre 2022 donnant délégation de fonction et de signature à Madame Mariam CISSÉ,

VU la demande présentée par Monsieur [REDACTED] domicilié [REDACTED] [REDACTED] (Eure-et-Loir) et tendant à obtenir une concession dans le Cimetière BILLY à l'effet d'y fonder la sépulture collective des personnes désignées : [REDACTED], [REDACTED] épouse [REDACTED] décédée à Dreux (Eure-et-Loir) [REDACTED], et le concessionnaire ultérieurement.

DÉCIDE

**ARTICLE 1** - Il est accordé dans le Cimetière BILLY à compter du 05 août 2024 au nom du demandeur susvisé et à l'effet d'y fonder la sépulture collective indiquée de 2 mètres superficiels. La date d'échéance est le 04 août 2054 pour une durée de trente ans.

**ARTICLE 2** - La présente concession est accordée moyennant la somme totale de 700,00 Euros qui a été versée dans la caisse du Receveur municipal suivant quittance n°2025/75 du 05 août 2024.

**ARTICLE 3** - Monsieur le Directeur général des services de la Mairie de Dreux et Monsieur le Comptable public assignataire de Dreux Agglomération sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

**ARTICLE 4** - Un exemplaire de la présente décision sera notifié à Monsieur le Comptable public assignataire de Dreux Agglomération et au titulaire de la concession.

**ARTICLE 5** - La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique "Télérecours citoyens" accessible par le site Internet <http://www.telerecours.fr>.

Fait à Dreux, le 07 JUL. 2025

Pour le Maire,

Document certifié exécutoire  
après dépôt à la sous-préfecture de Dreux le  
Notification le



L'Adjointe au Maire,  
Mariam CISSÉ

Accusé de réception en préfecture  
028-212801344-20250707-DEC2025-111-AU  
Date de télétransmission : 08/07/2025  
Date de réception préfecture : 08/07/2025